

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 26 février 2014 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : Mme Marie-Claude Lamarche
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet

CE-2014-248-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2014-249-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2014-250-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 19 FÉVRIER 2014

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 19 février 2014, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2014-251-DEC NOUVELLE STRUCTURE / RÉPARTITION DES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS / CABINET DU MAIRE

ATTENDU QU'il y a lieu de répartir différemment les différentes responsabilités du personnel du Cabinet du Maire ;

ATTENDU QU'il est opportun de modifier la structure de fonctionnement du Cabinet du Maire pour des motifs de nouvelle répartition des responsabilités ;

ATTENDU QUE ces changements ne modifient pas les différents contrats de travail du personnel du Cabinet du Maire ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du nouvel organigramme du Cabinet du maire, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, selon la désignation des postes suivants :

- M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du Cabinet du maire ;
- Mme Diane Legault, coordonnatrice à l'agenda du Maire et attaché de presse au Cabinet du maire ;
- Mme Chantal Barrette, coordonnatrice au Cabinet du maire ;
- Mme Jessie Forget, secrétaire au Cabinet du maire ;

À cet effet, les descriptions de ces postes sont jointes à la présente pour en faire partie intégrante.

CE-2014-252-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant:

- de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme du 28 janvier 2014.

CE-2014-253-DEC PROGRAMMATION CULTURELLE ESTIVALE 2014

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 318-06-2012 adoptant la Politique culturelle de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 445-08-2012 approuvant le premier plan d'action triennal (2013-2014-2015) de la Politique culturelle de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU la mesure du plan d'action visant à supporter la présentation de spectacles d'été produits par des artistes locaux dans différents parcs de la Ville;

ATTENDU la mesure du plan d'action visant à réserver une part de la programmation estivale pour la présentation de productions d'artistes amateurs ou en voie de professionnalisation terrebonnienne;

ATTENDU la programmation culturelle estivale 2014 préparée par la Direction du loisir et vie communautaire;

ATTENDU QUE cette programmation présente quatre (4) volets distincts en lien avec la Politique culturelle de la Ville de Terrebonne:

Tournée de La Caravane;
Tournée dans les parcs;
Place publique du parc Saint-Sacrement;
Événements spéciaux.

ATTENDU QUE la programmation proposée par la Direction du loisir et vie communautaire prévoit un total de 36 spectacles de la mi-juin à la fin août, destinés à un public enfant, adolescent et adulte et présentés par des artistes professionnels, des artistes amateurs et des organismes culturels locaux;

ATTENDU les discussions qui ont eu lieu à la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme;

ATTENDU la recommandation numéro CUL-2014-01-28/01 de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme concernant la programmation culturelle estivale 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, que le comité exécutif adopte la programmation culturelle estivale 2014 élaborée par la Direction du loisir et vie communautaire dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2014-254-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / STRATÉGIE D'ACCOMPAGNEMENT / GESTION DE L'AGRILE DU FRÊNE

ATTENDU QUE l'agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a détecté, à l'automne 2013, la présence de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire, le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu et le service des communications collaboreront ensemble à la gestion de ce dossier ;

ATTENDU QUE dans un tel contexte, il y a lieu de se doter d'un plan d'intervention global préparé par une firme spécialisée afin de répondre stratégiquement et efficacement à la problématique de l'agrile du frêne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications à la Direction générale, que le comité exécutif autorise le service des communications à procéder à un appel d'offres public pour « **L'obtention d'une stratégie d'accompagnement pour la gestion de l'agrile du frêne** ».

**CE-2014-255-DEC REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE / SSQ
SOCIÉTÉ D'ASSURANCES GÉNÉRALES INC. ET
PROMUTUEL LANAUDIÈRE, BENOIT BERGERON ET
PATRICIA BEATON**

ATTENDU QUE le 14 et 17 février 2014, la Ville de Terrebonne recevait deux (2) requêtes introductives d'instance en dommages et intérêts suite aux dommages causés par des dégâts d'eau lors d'une forte pluie, le 13 août 2013 aux résidences suivantes :

- 320, rue Duplessis pour un montant de 27 183,97\$;
- 200, rue Lepage pour un montant de 23 777,68\$;

ATTENDU QUE la Ville a nié toute responsabilité considérant que les installations de protection contre les refoulements d'une résidence étaient non conformes, car non entretenues et non étanches, et que l'autre résidence avait un garage en pente sans dos d'âne.

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, et de Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault, avocats, pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans les dossiers de la Cour du Québec numéros 500-22-209667-149 et 705-22-014089-146.

**CE-2014-256-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
DÉNEIGEMENT / VISA / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 893 560,46\$ préparée le 20 février 2014 ;
- la liste des factures de déneigement du fonds d'administration au montant de 88 530,76\$ préparée le 20 février 2014 ;
- la liste du chèque émis du fonds d'administration (Visa - janvier) au montant de 1 704,81\$ préparée le 19 février 2014.

**CE-2014-257-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 870 505,34\$ préparée le 20 février 2014.
-

**CE-2014-258-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉE AUX SERVICES
TECHNIQUES / DIRECTION DU LOISIR ET VIE
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposée aux services techniques à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Jocelyne Boulianne au poste de préposée aux services techniques à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 3 mars 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2014-259-DEC NOMINATION / TECHNICIENNE EN
DOCUMENTATION / DIRECTION DU LOISIR ET VIE
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de technicienne en documentation à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Marie Gauthier au poste de technicienne en documentation à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 10 mars 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2014-260-DEC NOMINATION / CHEF DE SERVICE, SECTION SCAU
9-1-1- / DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU l'ouverture du poste de chef de service, section SCAU 9-1-1, à la Direction de la police suite à sa création par la résolution du conseil municipal numéro 41-01-2014 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Guy Ménard ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Brisson, directeur de la police, de nommer M. Guy Ménard à titre de chef de service, section SCAU 9-1-1, à la Direction de la police, à compter du 27 février 2014, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Ménard soit fixé à l'échelon 7 de la classe 7, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2014-261-DEC EMBAUCHE CONTRACTUELLE / CONSEILLÈRE EN
RESSOURCES HUMAINES / REMPLACEMENT D'UN
CONGÉ DE MATERNITÉ / DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer Mme Audry Fortin, conseillère en ressources humaines à la Direction des ressources humaines, et ce, pour un congé de maternité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, d'embaucher Mme Claudia Edwards à titre de conseillère en ressources humaines à la Direction des ressources humaines, et ce, à compter du 19 mars 2014 jusqu'au 19 juin 2015. Que le salaire de Mme Edwards soit fixé à l'échelon 1 de la classe 2 de la grille salariale des employé(e)s cadres.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec Mme Claudia Edwards.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2014-262-DEC EMBAUCHE CONTRACTUELLE / CONSEILLÈRE,
GESTION DES INVALIDITÉS ET RELATIONS
PROFESSIONNELLES / DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer Mme Sophie Bélanger, conseillère, gestion des invalidités et relations professionnelles, à la Direction des ressources humaines, et ce, pour un congé de maladie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, d'embaucher Mme Catherine Comtois à titre de conseillère, gestion des invalidités et relations professionnelles, à la Direction des ressources humaines, et ce, à compter du 3 mars 2014 jusqu'au 31 octobre 2014. Que le salaire de Mme Comtois soit fixé à l'échelon 1 de la classe 2 de la grille salariale des employé(e)s cadres.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec Mme Catherine Comtois.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2014-263-REC ABOLITION / CRÉATION DE POSTE / NOMINATION /
POSTE SYNDIQUÉ COL BLANC / DIRECTION DE LA
POLICE**

ATTENDU QUE certaines tâches cléricales du poste de secrétaire, secteur de l'administration (statistiques et soutien administratif), ne seront plus requises avec l'arrivée imminente du système de billetterie électronique pour les véhicules de patrouilles à la Direction de la police qui fera en sorte d'informatiser les constats d'infraction ;

ATTENDU QUE la charge de travail a augmenté au niveau du poste de préposé affecté à la saisie de la paie considérant la croissance continue du nombre d'employés à la Direction de la police ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abolir le poste de secrétaire, secteur de l'administration (statistique et soutien administratif) de classe 6 et de créer un poste de secrétaire affecté à la saisie de la paie de classe 7 (provisoire) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Brisson, directeur de la police, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du nouvel organigramme de la Direction de la police dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est également unanimement résolu de recommander au conseil l'abolition du poste de secrétaire, secteur de l'administration (statistique et soutien administratif) de classe 6 et de créer un poste de secrétaire affecté à la saisie de la paie de classe 7 (provisoire) et de nommer Mme Danielle Aubertin à ce poste en fonction de l'article 22.01b) prévu à la convention collective des employés(es) cols blancs.

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

CE-2014-264-REC ENTENTE DE PRINCIPE / SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 2326 (PISCINE)

ATTENDU QUE la convention collective intervenue entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 (piscine), est venue à échéance le 31 décembre 2012 ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, ont entrepris des discussions en vue du renouvellement de la convention collective et une entente de principe est intervenue le 19 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le comité exécutif recommande au conseil d'entériner l'entente de principe intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 (piscine), dont les principaux éléments apparaissent au document daté du 19 février 2014 et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2014-265-DEC DÉCISION / TRIBUNAL D'ARBITRAGE / GRIEF / CONGÉDIEMENT/APPARITEUR-CONCIERGE

ATTENDU le grief contestant un congédiement pour vol de temps et falsification de documents portant le numéro de dossier A/C 12-04 (apparieteur-concierge) ;

ATTENDU QUE le Tribunal d'arbitrage, sous la présidence de Me Pierre Laplante, a rendu sa décision en date du 17 février 2014 à l'effet que les motifs invoqués par la Ville pour le congédiement se sont avérés valables et qu'en conséquence il a rejeté le grief ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la décision de Me Pierre Laplante, président du Tribunal d'arbitrage, rendue le 17 février 2014, dans le dossier de grief pour congédiement illégal portant le numéro A/C 12-04 rejetant ce grief considérant que les motifs invoqués par la ville de Terrebonne pour le congédiement du surveillant-concierge étaient valables et justifiés.

CE-2014-266-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / RÉFECTION DE LA TOITURE AU 754, RUE SAINT-PIERRE

ATTENDU l'acceptation d'une (1) fiche de projet de nouvelle initiative portant le numéro 11 pour la réfection de la toiture au 754, rue Saint-Pierre ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **La réfection de la toiture au 754, rue Saint-Pierre** ».

CE-2014-267-DEC RENOUELEMENT / CONTRAT / TONTE DES TERRAINS SPORTIFS / 21 COUPES

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-271-DEC, adoptée le 6 mars 2013, acceptant la soumission de la société Les Paysagements Lumi-Vert inc. pour la tonte des terrains sportifs « 21 coupes » pour un contrat d'un (1)

an avec deux (2) options de renouvellement, pour un montant de 29 596\$ (t.t.c) (SA13-9005) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA13-9005 pour la tonte des terrains sportifs « 21 coupes » est échue depuis le 30 septembre 2013 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE, selon l'article 8 du cahier des charges spécifiques, il y a lieu de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour un montant de 29 835,73\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,810%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 23 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter le renouvellement du contrat pour la tonte des terrains sportifs « 21 coupes » avec la société Les Paysagements Lumi-Vert inc., et ce, pour un (1) an, le tout pour un montant de 25 949,75\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0062 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2014-268-DEC RENOUELEMENT / CONTRAT / PLANTATION ET
ENTRETIEN DES FLEURS ANNUELLES**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-330-DEC, adoptée le 20 mars 2013, acceptant la soumission de la société Frontières Jardins pour la plantation et l'entretien de fleurs annuelles pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement, pour un montant de 40 040,04\$ (t.t.c) (SA13-9017) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA13-9017 pour la plantation et l'entretien de fleurs annuelles est échue depuis le 15 octobre 2013 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE, selon l'article 14 du cahier des charges spécifiques, il y a lieu de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour un montant de 40 364,37\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,810%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 23 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter le renouvellement du contrat pour la plantation et l'entretien de fleurs annuelles avec la société Frontières Jardins, et ce, pour un (1) an, le tout pour un montant de 35 107,08\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0063 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2014-269-REC RENOUELEMENT / CONTRAT / FOURNITURE DE
PIERRE DE REMPLISSAGE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 306-06-2013, adoptée le 10 juin 2013, acceptant la soumission de la société Louisbourg SBC, s.e.c., pour la fourniture de pierre de remplissage pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement, pour un montant de 108 313,46\$ (t.t.c) (SA13-9046) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA13-9046 pour la fourniture de pierre de remplissage est échue depuis le 31 décembre 2013 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE, selon l'article 5 du cahier des charges spécifiques, il y a lieu de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour un montant de 109 434,51\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,035%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 23 février 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Louisbourg SBC, s.e.c., n'apparaît pas à la liste du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et qu'une licence de la Régie du bâtiment du Québec n'est pas requise pour la vente de pierre concassée ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter le renouvellement du contrat pour la fourniture de pierre de remplissage avec la société Louisbourg SBC, s.e.c., et ce, pour un (1) an, le tout pour un montant de 95 181,13\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0067 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2014-270-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UN (1) FOURGON /
PROMASTER CARGO 3500 POUR LA DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un (1) fourgon « Promaster Cargo 3500 » pour la Direction de l'entretien du territoire (SA14-9009) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 8 janvier 2014 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 janvier 2014 à 11 h 12, à savoir :

Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)	51 314,50\$ t.t.c.
Grenier Chrysler	51 648,28\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Lestage & Fils ltée	52 357,32\$ t.t.c.
Donnacona Chrysler	53 441,19\$ t.t.c.
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	59 016,67\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la société Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 30 janvier 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 23 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE)**, datée du 25 janvier 2014, pour l'achat d'un (1) fourgon « Promaster Cargo 3500 » pour la Direction de l'entretien du territoire, le tout pour un montant de 44 631\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0050 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au

nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit véhicule.

**CE-2014-271-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UNE (1) CAMIONNETTE
COMPACT « TOYOTA TACOMA » OU « NISSAN
FRONTIER »**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'une (1) camionnette compact « Toyota Tacoma » ou « Nissan Frontier » (SA14-9012) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 8 janvier 2014 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 janvier 2014 à 11 h 23, à savoir :

Trois-Rivières Nissan inc.	25 409,48\$ t.t.c.
Alix Automobile inc.	29 099,02\$ t.t.c.
Automobile Léveillé inc.	29 257,08\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Trois-Rivières Nissan inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 3 février 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 23 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **TROIS-RIVIÈRES NISSAN INC.**, datée du 20 janvier 2014, pour l'achat d'une (1) camionnette compact Nissan Frontier, le tout pour un montant de 22 100\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0052 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit véhicule.

**CE-2014-272-REC SOUMISSION / ACHAT DE QUATRE (4) VÉHICULES
« MITSUBISHI OUTLANDER » POUR LA DIRECTION
DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de quatre (4) véhicules « Mitsubishi Outlander » pour la Direction de l'entretien du territoire (SA14-9013) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 8 janvier 2014 ;

ATTENDU QU'une (1) seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 28 janvier 2014 à 11 h 25, à savoir :

Joliette Mitsubishi	137 579,08\$ t.t.c.
---------------------	---------------------

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la ville peut s'entendre pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la seule soumission reçue et conforme ;

ATTENDU QUE la société Joliette Mitsubishi consent à une réduction du prix inscrit au bordereau de soumission, soit un montant 123 059,30\$ (t.t.c.) au lieu de 137 579,08\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE la soumission de la société Joliette Mitsubishi s'est avérée conforme selon le rapport daté du 30 janvier 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 116 000,03\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 23 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **JOLIETTE MITSUBISHI**, datée du 21 janvier 2014, pour l'achat de quatre (4) véhicules « Mitsubishi Outlander » pour la Direction de l'entretien du territoire, le tout pour un montant de 107 031,36\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0049 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat desdits véhicules.

**CE-2014-273-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UN (1) FOURGON FORD
E450 AVEC HAYON REPLIABLE POUR LA
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un (1) fourgon Ford E450 avec hayon repliable pour la Direction de l'entretien du territoire (SA14-9014) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 8 janvier 2014 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 janvier 2014 à 11 h 27, à savoir :

Albi Ford Lincoln Joliette inc.	52 635,55\$ t.t.c.
Ventes Ford Elite (1978) inc.	53 735,87\$ t.t.c.
Terrebonne Ford inc.	53 792,20\$ t.t.c.
Jacques Olivier Ford inc.	54 047,45\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la société Albi Ford Lincoln Joliette inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 29 janvier 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 23 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **ALBI FORD**

LINCOLN JOLIETTE INC., datée du 27 janvier 2014, pour l'achat d'un (1) fourgon Ford E450 avec hayon repliable pour la Direction de l'entretien du territoire, le tout pour un montant de 45 780\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0051 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit véhicule.

CE-2014-274-DEC HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES / SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE DE QUALITÉ DES MATÉRIAUX – BANQUE DE TEMPS ET D'ESSAIS POUR DIVERS TRAVAUX

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-636-DEC, adoptée le 22 mai 2013, acceptant la soumission de la société Solmatech inc. pour des services professionnels pour le contrôle de qualité des matériaux – banque de temps et d'essais pour divers travaux pour un montant de 69 269,62\$ (t.t.c) (SA13-7014) ;

ATTENDU QUE la société Solmatech a présenté des honoraires supplémentaires pour le contrôle des matériaux pour l'avenue Urbanova pour un excédent de coûts totalisant une somme de 33 716,60\$ t.t.c. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif approuve les honoraires professionnels pour le contrôle des matériaux pour les travaux de l'avenue Urbanova et autorise la trésorière à payer un montant de 29 198,50\$ (taxes en sus) à la société Solmatech inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 487-1. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0074 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2014-275-DEC CONVENTION / RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES ET D'ÉCLAIRAGE / ALTAVISTA / URBANOVA / RUE MARIE-GÉRIN-LAJOIE / BORNE COMMUNE D'ÉCLAIRAGE

ATTENDU le projet de développement résidentiel Altavista d'Urbanova ;

ATTENDU QUE tout le réseau d'utilités publiques du projet Altavista sera enfoui ;

ATTENDU QUE l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques et l'utilisation des bornes communes de type MCM pour l'éclairage a fait l'objet de discussions et d'une recommandation au comité de développement municipal (CCDM) ;

ATTENDU QUE des démarches furent entreprises par la Direction du génie et projets spéciaux auprès des sociétés Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéo-tron pour l'enfouissement de leurs réseaux et l'utilisation de la borne commune pour l'éclairage et qu'une convention du réseau de distribution est nécessaire pour partager les responsabilités entre les intervenants ;

ATTENDU QUE les bornes communes seront cédées à la Ville de Terrebonne qui en deviendra propriétaire et assurera leur entretien futur ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à

signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention réseaux de distribution avec bornes de raccordement communes à intervenir avec les sociétés Hydro-Québec, Bell, Vidéotron SENC et Développement Altavista – rue Marie-Gérin-Lajoie.

CE-2014-276-DEC CONVENTION / RÉSEAU D'UTILITÉS PUBLIQUES ET D'ÉCLAIRAGE / ALTAVISTA / URBANOVA / RUE MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE / BORNE COMMUNE D'ÉCLAIRAGE

ATTENDU le projet de développement résidentiel Altavista d'Urbanova ;

ATTENDU QUE tout le réseau d'utilités publiques du projet Altavista sera enfoui ;

ATTENDU QUE l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques et l'utilisation des bornes communes de type MCM pour l'éclairage a fait l'objet de discussions et d'une recommandation au comité de développement municipal (CCDM) ;

ATTENDU QUE des démarches furent entreprises par la Direction du génie et projets spéciaux auprès des sociétés Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron pour l'enfouissement de leurs réseaux et l'utilisation de la borne commune pour l'éclairage et qu'une convention du réseau de distribution est nécessaire pour partager les responsabilités entre les intervenants ;

ATTENDU QUE les bornes communes seront cédées à la Ville de Terrebonne qui en deviendra propriétaire et assurera leur entretien futur ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention réseaux de distribution avec bornes de raccordement communes à intervenir avec les sociétés Hydro-Québec, Bell, Vidéotron SENC et Développement Altavista – rue Marcel-De La Sablonnière.

CE-2014-277-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX D'INSPECTION TÉLÉVISÉE SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUTS / SAISON 2014

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne peut bénéficier à nouveau d'une subvention par les gouvernements du Québec et du Canada sur la redevance de la taxe d'accise, programme TECQ II, s'échelonnant de 2010 à 2013 avec extension en 2014 ;

ATTENDU QUE des travaux d'inspection télévisée sur le réseau d'égouts sont nécessaires afin de valider l'état des conduites avant l'exécution des travaux de réhabilitation ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **les travaux d'inspection télévisée sur le réseau d'égouts – saison 2014** » (référence : règlement d'emprunt 610 à venir).

CE-2014-278-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / AMÉNAGEMENT DES PARCS COMTOIS, FAFARD, ARC-EN-CIEL ET SARRAZIN

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 334-06-2013, adoptée le 10 juin 2013, acceptant la soumission de la compagnie Construction Vert Dure inc. pour les travaux d'aménagement aux parcs Comtois, Fafard, Sarrazin et Arc-en-Ciel pour un montant de 1 182 030,38\$ (t.t.c.) (SA13-6012);

ATTENDU QUE la firme La Vie en Vert a présenté un certificat de paiement pour un excédent de coûts totalisant une somme de 57 874,74\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 23 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif approuve le certificat de paiement numéro 5 provisoire par la firme La Vie en Vert pour des travaux supplémentaires au contrat et autorise la trésorière à payer un montant de 50 336,80\$ (taxes en sus) à la compagnie Construction Vert Dure inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 564. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0053 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2014-279-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h15.

Président

Secrétaire